République Française
Département du Loiret
Commune d'Echilleuses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 février 2022

Nombre de conseillers
- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 11

Convoqué le : 07/02/2022

Affiché le : 07/02/2022

L'an 2022 et le 17 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 07/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/02/2022.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, M. HASLOUIN Patrick, Mme PILLAVOINE Aude, M. HYAIS Bruno, Mme CLOUSEAU Linda, M. BREUILLARD Alain, M. RICHET Jacky, M. PIETZAK Patrice, Mme FERNANDES Stéphanie

Absent excusé(e) : M. LEGROS Patrick donne pouvoir à Alexandre LEOTARD, Mme LEBRETON Marlène donne pouvoir à Jacky RICHET

Absents :

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES Stéphanie

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021, il est signé par tous les membres présents.
Le Maire propose aux conseillers de modifier l'ordre du jour en remplaçant le point n°3 qui n'a pas lieu d'être, par un autre, concernant un remboursement de l'assurance. Accepté à l'unanimité.

I. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente aux membres du conseil les demandes de subventions des associations.
Le conseil par 10 voix pour et 1 abstention valide les subventions suivantes :
- Souvenir Français : 50 €,
- Sté des chasseurs : 350 €
- Association des secrétaires de Mairie : 20 €,
- MFR du Gâtinais : 50 €,
- La cotisation de 55 € sera versée à la Fondation du Patrimoine.

II. REGLEMENT SALLE DES FETES ET SALLE ANNEXE

Le maire propose au conseil la possibilité de louer la salle annexe de l'école pour les administrés de la commune au tarif suivant :
- 48h : 75 €
- 24h : 50 €
- Rassemblement suite décès (maxi 3h) : gratuit.

Le règlement prévoit entre autres un maximum de 20 personnes et la possibilité pour le maire, dans le cadre de son pouvoir de police, d'annuler toute location s'il l'estime nécessaire en raison de facteurs pouvant mettre en danger la sécurité des biens ou des personnes.
Adopté à l'unanimité.

III. REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le maire rappelle au conseil que lors de l'installation de la clôture de la bâche à incendie de Digny, un incident est survenu et la bâche a été déchirée. Déclaration a été faite auprès de l'assurance et celle-ci nous adresse aujourd'hui un chèque de 6 834 € correspondant au montant du remboursement de la bâche.
A l'unanimité, le conseil accepte ce chèque qui sera crédité au compte 7788 du budget en cours.

IV. CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS

Le maire présente au conseil les devis de 2 fournisseurs concernant l'entretien des espaces verts de la commune et ceux de la station d'épuration.
A l'unanimité, le conseil décide de retenir les devis de l'entreprise Olivert Paysage d'un montant de 14 616.00 € TTC pour l'entretien de la commune et 2 388.00 € TTC pour l'entretien de la station d'épuration.

V. AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER DES DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Dans l'attente du vote du budget 2022, le Maire propose aux membres du Conseil de prendre une délibération l'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.
Les factures d'investissement concernées sont :

- Chapitre 21 : 12 240.00 €
- Chapitre 21 : 3 603.60 €
- Chapitre 21 : 2 548.43 €

Adopté à l'unanimité.

VI. ACHAT DEBROUSAILLEUSE

Le maire présente au conseil 2 devis pour l'acquisition d'une débrousailleuse.
A l'unanimité, le conseil retient la proposition de MECA LOISIRS d'un montant de 882.00 € TTC et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au Département.

VII. POSE PANNEAUX RUE DE BOURGOGNE

Le maire présente au conseil 3 devis pour la pose de panneaux de signalisation dans la rue de Bourgogne.
A l'unanimité, le conseil retient la proposition de l'entreprise SEVESTRE d'un montant de 261.60 € TTC et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au Département.

VIII. POSE PANNEAUX CHEMIN DE CONTOURNEMENT

Le maire présente au conseil 3 devis pour la pose de panneaux du chemin de contournement.
A l'unanimité, le conseil retient la proposition de l'entreprise SEVESTRE d'un montant de 2 388.00 € TTC et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au Département.

IX. TRAVAUX BATIMENT ANNEXE ECOLE

Le maire présente au conseil 3 devis pour des travaux de maçonnerie à effectuer sur les bâtiments annexe de l'école.
A l'unanimité, le conseil retient la proposition de l'entreprise DUPRE d'un montant de 2 070.00 € TTC et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au Département.

X. RAPPORT QUINQUENNAL CLECT CCPG

Le maire présente au conseil le rapport quinquennal de la CLECT de la CCPG tel que présenté en conseil communautaire le 1er février 2022.
Le conseil prend acte de la présentation de ce rapport.

XI. MOBILISATION DES COLLECTIVITES POUR FORMER DES MEDECINS

Le maire présente au conseil un courrier commun du Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) invitant les communes qui le souhaitent à se joindre à eux pour adresser collectivement une demande d'audience au Premier Ministre afin d'obtenir des mesures indispensables à la formation de 200 médecins supplémentaires en région Centre-Val de Loire.
Le conseil décide à l'unanimité de signer cet appel au Premier Ministre.

XII. ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE

Le maire présente au conseil un devis de l'entreprise Micr'Honnête d'un montant de 448.92 € TTC pour l'acquisition de 2 écrans d'ordinateur afin d'équiper le secrétariat de doubles écrans.
A l'unanimité, le conseil retient le devis de Micr'Honnête et autorise le maire à signer ce devis.

XIII. DIVERS

- Devis de 506 € pour réfection table du conseil,
- Achat copeaux de bois pour réfection aire de jeux : 1 900.80 €,
- Projet éolien Egry et Barville : pas de prise de position du conseil,
- PLUi du Beaunois : pas de prise de position du conseil,
- Le maire informe le conseil qu'un recours a été saisi sur le PLUi du Puiseautin pour la commune d'Echilleuses,
- Petit rappel sur les déchets interdits dans les poubelles : sera inséré sur prochaine communication,
- Point sur centre vaccination : 54 vaccinés principalement des administrés de la commune,
- Fermeture trésorerie de Malesherbes – nouvelle trésorerie à Pithiviers,
- Remplacement des clés sur salles annexes en une seule clé,
- Point sur passage fibre (problèmes avec ERT),
- Tour du Loiret – 14 mai – 2 passages,
- Ronde du Loiret – 21 mai,
- Remerciements d'administrés suite distribution produits de la saumonerie,
- Prochain samedi des élus le 12 mars,

Le maire donne la parole aux adjoints

Patrick HASLOUIN :

- Propose de tenir à disposition des élus qui le souhaitent, le dossier GEMAPI,
- Prévoir le démoussage de la toiture de l'église,
- Devis en cours pour la clôture de l'aire de jeux,
- Aménagement de la mare (table, …) avec du matériel déjà dispo à la mairie,
- Dossier en cours sur aménagement parking place de l'église.

Bruno HYAIS :

- Fait remarquer que la peinture du marquage dans le virage sur la route de Puiseaux au niveau du lavoir s'efface avec le temps,

Aude PILLAVOINE :

- Informe que l'aire de jeux a été rénovée suite à la visite de contrôle de l'APAVE. Une échelle de corde et une corde à noeux sont en commande.
- La commission sociale s'est réunie le 21/02/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h45.**

En Mairie, le 17/02/2022

Le Maire, Alexandre LEOTARD